Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le 28/08/2026
ID : 074-200011773-20260825-BC_2026_0099-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***
ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS
***

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

OBJET :

Désignation du représentant d'Annemasse Agglo - Comité de pilotage du Campus Etoile

N° BC_2026_0099

Séance du : 25 août 2026

Convocation du : 18 août 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 20

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :
Cristian GUERET, Carole DARCY, Gabriel DOUBLET, Denis SERVAGE, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Nicolas TEREINS, Antoine BLOUIN, Jean-Paul BOSLAND, Denis MAIRE, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean COMBETTE, Anne-Lise VOUTAY, Christophe CALLAY

Excusés :
Maxime GACONNET, Amine MEHDI, Christophe BORREL, Patrick ANTOINE, Coralie FERNEX

***

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 avril 2026 n°CC_2026_0038 mettant à jour les délégations de pouvoirs du Conseil au profit du Bureau et notamment le paragraphe n°B-2 de son annexe ;

Vu la convention-cadre du 26 août 2019 signée entre la commune d'Ambilly, Annemasse Agglo, le CHAL et l'aménageur dans le cadre du projet "Étoile Annemasse-Genève ;

Vu la décision du Président n°D_2025_0253 portant sur l'autorisation d'occupation temporaire signée entre le CHAL, Ambilly et Annemasse Agglo et entrée en vigueur le 22 décembre 2025 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°CC_2026_0003 en date du 4 février 2026 portant sur l'avenant à la convention-cadre entre le CHAL et Annemasse Agglo pour la reconstruction de l'IFSI et la construction d'un pôle de formations supérieurs surle site de l'ancien Hôpital à Ambilly au sien de la ZAC Etoile Annemasse-Genève ;

Dans le cadre du développement du pôle de formation supérieure du Genevois français, Annemasse - Les Voirons Agglomération (Annemasse Agglo) et le Centre Hospitalier Alpes Léman (CHAL) portent conjointement la réalisation d'un bâtiment commun destiné à accueillir Grand Forma ainsi qu'un Institut de Formation des Professions de Santé (IFPS) sur le site de l'ancien hôpital d'Ambilly, au sein de la ZAC Étoile Annemasse-Genève.

La gouvernance est assurée via la création d'un comité de pilotage chargé notamment du suivi financier et budgétaire. Le comité de pilotage se réunit au minimum deux fois par an.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

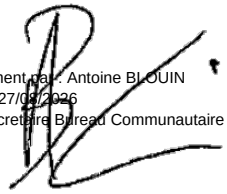
DECIDE :

DE DESIGNER Cristian GUERET pour représenter Annemasse – Les Voirons agglomération au sein du comité de pilotage Campus Etoile.

Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le 28/08/2026
ID : 074-200011773-20260825-BC_2026_0099-DE

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 25/08/2026
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Antoine BLOUIN
Date de signature : 27/08/2026
Qualité : Agglo - Secrétaire Bureau Communautaire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.